PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2026-2027

19 OCTOBRE 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION[1]

RELATIVE À L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS, CHERCHEUSES ET CHERCHEURS GAZAOUIS BOURSIERS DES ÉTABLISSEMENTS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

[1] Voir doc. 326 (2026-2027) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1 Amendement n° 1 déposé par Mme Valérie Dejardin, M. Vincent Crampont, Mme Anne Lambelin, M. Jean-Pierre Lepine 3

2 Amendement n° 2 déposé par M. Loris Resinelli, Mme Marie Jacqmin 3

3 Amendement n° 3 déposé par M. Loris Resinelli, Mme Marie Jacqmin 3

4 Amendement n° 4 déposé par M. Loris Resinelli, Mme Marie Jacqmin 3

5 Amendement n° 5 déposé par M. Loris Resinelli, Mme Marie Jacqmin 4

6 Amendement n° 6 déposé par M. Loris Resinelli, Mme Marie Jacqmin 4

1 Amendement n° 1 déposé par Mme Valérie Dejardin, M. Vincent Crampont, Mme Anne Lambelin, M. Jean-Pierre Lepine

7. « d'élaborer, en concertation avec l'ARES et les établissements d'enseignement supérieur, un protocole permanent relatif à l'accueil académique des étudiantes et étudiants, chercheuses et chercheurs sélectionnés par des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais empêchés de rejoindre le territoire en raison d'un conflit armé, d'une catastrophe humanitaire ou d'une situation de force majeure, et de proposer au Gouvernement fédéral la conclusion d'un mécanisme de coordination interfédérale à cette fin. »

Justification

Cet amendement vise à pérenniser le fait que, si l'éventualité d'un blocage des visas intervient pour des académiques en raison d'un conflit armé, les personnes sélectionnées par nos universités conservent l'accès à leur bourse indépendamment du temps d'obtention du visa.

2 Amendement n° 2 déposé par M. Loris Resinelli, Mme Marie Jacqmin

Le considérant G de la proposition de résolution est supprimé.

Justification

La demande liée à ce considérant fait l'objet d'un amendement qui ne nécessite plus la présence de ce considérant.

3 Amendement n° 3 déposé par M. Loris Resinelli, Mme Marie Jacqmin

Au considérant M de la proposition de résolution, ajouter « que » entre les mots « Considérant » et « des étudiantes et étudiants. »

Justification

Il s'agit d'une correction technique d'ordre linguistique.

4 Amendement n° 4 déposé par M. Loris Resinelli, Mme Marie Jacqmin

La demande n° 2 de la proposition de résolution est supprimée.

Justification

La demande est devenue non avenue, puisque le Parlement flamand a déjà, via une résolution adoptée, le jeudi 15 octobre 2026, chargé le Gouvernement à trouver une solution pour les étudiants bloqués à Gaza. Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut se concerter avec une autre entité fédérée sur une action déjà menée via son propre parlement.

5 Amendement n° 5 déposé par M. Loris Resinelli, Mme Marie Jacqmin

À la demande n° 5 de la proposition de résolution, les termes « et d'évacuation » sont supprimés.

Justification

L'évacuation des étudiants et chercheurs de Gaza ne ressort pas de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

6 Amendement n° 6 déposé par M. Loris Resinelli, Mme Marie Jacqmin

La demande n° 6 de la proposition de résolution est supprimée.

Justification

Le rapport du gouvernement sur un sujet qui ne relève pas de sa compétence, qui plus est à échéances régulières, est inconcevable en regard du champ de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le contrôle de l'action gouvernementale par les biais traditionnels est à privilégier.